

## TEST PRÉALABLE

### À LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS NAUTIQUES

(Selon l'Arrêté du 25 avril 2012 fixant les modalités d'encadrement  
et les conditions d'organisation et de pratique de certaines activités physiques en ACM)

Je soussigné(e) (Nom, Prénom) : .....

Titulaire du diplôme : .....

Délivré le : .....

Numéro : .....

**atteste que**

(Prénom, Nom) : .....

Né(e) le : .....

A : .....

**a réussi le test  
sans brassière de sécurité.\***

Fait le : .....

A : .....

Signature :

Cachet :

#### **RAPPEL**

L'attestation peut être délivrée par une personne titulaire des diplômes suivants : Brevet National de Sécurité Aquatique (BNSSA), Diplôme d'Etat de maître nageur sauveteur (DE de MNS), Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation (BEESAN), Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de Sport des activités aquatiques et de la Natation (BPJEPS AAN), ou tout autre BEES ou BPJEPS des spécialités nautiques considérées.

**Ce document atteste l'aptitude du mineur à : effectuer un saut dans l'eau, réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes, réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes, nager sur le ventre sur 20 mètres, franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.**

\* Les navigations proposées par A Chacun Son Cap imposent que ce test soit effectué sans brassière de sécurité.